



Le 12 juin 2012

Libéralisation des droits de plantation : la Cour des Comptes Européenne met en garde la Commission

Le 12 juin, la Cour des Comptes Européenne (CCE) a organisé une conférence de presse à Bruxelles pour rendre un avis sur les principaux postes de dépenses de l'Union européenne dans le secteur viticole (« réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole, état d'avancement », rapport spécial n° 7). La Cour des Comptes Européenne reproche à la Commission de ne pas avoir pris le temps d'évaluer les conséquences de la libéralisation des droits de plantation.

La décision prise en 2008 de libéraliser les droits de plantation sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier 2016 continue de susciter de vives oppositions. Après le Parlement européen et 15 Etats membres, c'est au tour de la Cour des Comptes Européenne de faire entendre sa voix. L'institution vient de rendre un avis sur l'avancement de la réforme de l'OCM vin, plus particulièrement sur les principaux postes de dépenses notamment l'arrachage de vigne. La Cour des Comptes Européenne constate que « l'équilibre entre l'offre et la demande n'est toujours pas atteint » malgré la mise en œuvre d'un plan d'arrachage qui a coûté plus d'un milliard d'euros. Elle regrette que la Commission n'ait pas procédé à une évaluation approfondie des conséquences de la libéralisation des droits de plantation, elle souligne les risques de surproduction que pourrait engendrer cette dérégulation. La Cour des Comptes recommande à la Commission d'étudier « les mesures nécessaires pour faire face à d'éventuels déséquilibres » et d'y inclure la question des droits de plantation.

Le Président d'EFOW (European Federation of Origin Wines), Riccardo RICCI CURBASTRO a déclaré à l'issue de cette conférence de presse : « nous dénonçons depuis des mois la décision prise en 2008 et soulignons la nécessité de maintenir dans notre filière un instrument de régulation du potentiel de production. Après les politiques, c'est au tour des gardiens des finances publiques de mettre en garde la Commission sur les conséquences de la libéralisation des plantations dans notre secteur. Nous espérons que le Groupe à Haut niveau mis en place au début de l'année débouchera sur des propositions concrètes dans la réforme de la PAC ».

Bernard FARGES, Président de la CNAOC, complète : « Le temps n'est plus à l'idéologie, les décideurs devront non seulement rendre des comptes aux acteurs économiques mais aussi aux contribuables européens sur la bonne utilisation des fonds. Dans le contexte très tendu des finances publiques que traversent tous les pays de l'Union européenne, la question du maintien d'un instrument de régulation qui a fait ses preuves et qui ne coûte rien aux contribuables européens mérite une bonne réponse. »

Contacts :

Pascal BOBILLIER-MONNOT (Paris): +33142612125

Daniela Ida ZANDONA (Bruxelles) : +322733 50 60